

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 9 septembre 2020 de M^{mes} et MM. Maxime Provini, Michèle Roulet, Pierre de Boccard, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Louise Trottet, Paule Mangeat, Alain de Kalbermatten et Alia Chaker Mangeat: «Rendons le quai des Bergues agréable pour tous».

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

Cette motion a été renvoyée directement à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 18 mai 2021. Cette motion a été traitée lors des séances de commission des 28 septembre et 7 et 14 décembre 2021, ainsi que les 18 janvier et 15 mars 2022, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes de séances.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les travaux de réaménagement du quai des Bergues ont été achevés en 2019;
- que les aménagements réalisés n'offrent aucune zone d'ombre le long des quais, créant ainsi des îlots de chaleur peu propices à la promenade aux heures les plus chaudes;
- que les dernières années ont été particulièrement pénibles pour tous les commerçants du quai des Bergues étant donné les nuisances liées aux travaux effectués et à leur étalement dans le temps;
- que suite aux travaux et au Covid-19, la survie des commerces est en jeu;
- que le manque d'ombre décourage les touristes et les passants de profiter des aménagements mis à disposition et des commerces;
- que la zone de rencontre créée en 2019 a transformé le quai en zone de transit pour les vélos mettant en danger les piétons;
- que le quai des Bergues est de longue date lié au tourisme à Genève;
- que c'est notamment au quai des Bergues que le premier hôtel de Genève a vu le jour;

- que des commerces appréciés établis le long du quai voient leur fréquentation chuter;
- que tous ces établissements s’acquittent de loyers élevés, en rapport avec la renommée des lieux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de revoir l’aménagement paysager du quai, notamment d’étudier la possibilité d’y mettre des arbres afin de créer des zones d’ombre, favorisant ainsi la promenade le long des quais à toute heure de la journée;
- de profiter de la révision de ces aménagements paysagers pour également créer un cheminement sécurisé permettant de concilier le trafic piéton avec les vélos;
- de soutenir les commerçants en favorisant le transit piéton du côté des commerces;
- de faire en sorte que les investissements, d’un total de 11,5 millions de francs réalisés jusqu’à présent, ne soient pas en vain et tiennent leur promesse en faisant de ce quai un vrai lieu de promenade et de rencontre.

Séance du 28 septembre 2021

Audition de M. Maxime Provini, représentant des motionnaires

M. Provini a rappelé que de nombreux groupes avaient signé cette motion. Il a relevé que les commerçants observaient que les vélos roulaient très vite et il s’est par ailleurs demandé s’il était possible de mettre autre chose que des fleurs dans les bacs, comme des arbres permettant de créer des zones d’ombre. Il a souligné que ce quai était magnifique et représentait une véritable vitrine pour Genève. Il s’est enfin demandé si créer un cheminement comme à la rue Leschot avec des bacs ne permettrait pas de ralentir les vélos.

En réponse à une question d’une commissaire, le représentant des motionnaires a indiqué que la motion ne réclamait pas explicitement le retrait des voitures. De son point de vue, la zone devant l’Hôtel des Bergues devrait rester accessible aux voitures, le reste du quai pouvant éventuellement être accessible avec des bornes, notamment pour les commerces qui s’y trouvent. Il a précisé que le but de la motion était surtout de ralentir les vélos et les trottinettes.

A cette commissaire qui trouvait regrettable d’avoir des places de parking sur ce quai, le représentant des motionnaires a répondu que les commerçants apprécient certainement ces places pour leur clientèle, tout en mentionnant ne pas savoir si les riverains disposent de places macaron dans cet espace.

La commissaire a alors estimé que les bacs pourraient être placés en diagonale si les voitures ne pouvaient plus accéder au quai.

En réponse à une question d'un commissaire, le représentant des motionnaires a informé la commission que le crédit voté en son temps, important, avait été épuisé, et a confirmé que l'adoption de cette motion impliquerait un nouveau crédit.

A un commissaire qui faisait observer que la troisième invite voulait favoriser le transit piéton du côté des commerces et se demandant s'il n'était pas dommage de priver les piétons de l'abondance de l'eau, le représentant des motionnaires a répondu que l'un n'empêchait pas l'autre et qu'il serait possible de garantir un cheminement du côté des commerces, mais également du côté de l'eau.

A une question de la présidente qui se demandait si cette motion était une demande générale des commerçants, le représentant des motionnaires a répondu que cette motion émanait de plusieurs commerçants.

Un commissaire a fait observer que les bacs étaient trop peu nombreux et s'est demandé si les arbres poussaient bien dans ces bacs. Le représentant des motionnaires lui a répondu qu'il y avait des espèces d'arbres qui se développaient très bien dans ces bacs, comme les figuiers, signalant que la Société nautique de Genève avait placé des bacs dans le port avec des arbres qui se développaient très bien. Il relevait toutefois qu'il ne savait pas si la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) y serait favorable. A ce propos, il a regretté que les poubelles soient contenues dans des containers verts très inesthétiques alors que les bacs étaient en bois.

Un commissaire a fait part de son opinion selon laquelle il devrait être possible de faire des arbitrages et ignorer les préavis de la CMNS lorsqu'il fait 38 degrés en été.

Pour finir, le représentant des motionnaires a signalé que le lauréat du concours Nature en Ville proposait des bancs avec de la végétation, mentionnant que ce pourrait être également une très bonne idée pour ce quai.

A l'issue de cette audition, la commission a voté à l'unanimité l'audition de M^{me} Perler ainsi que de l'Ecole de Lullier.

Séance du 7 décembre 2021

Audition de M. Jean Lebedeff, directeur du Centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier

En préambule, M. Lebedeff a relevé qu'il était étonnant d'envisager une arborisation de ce quai à présent, car cet aspect aurait dû faire partie du concept de

restauration du quai. A son avis, intervenir à présent serait très onéreux. Il a ajouté qu'une solution serait de placer des bacs plus grands pour avoir une végétalisation plus haute. De son point de vue, s'il fallait malgré tout planter des arbres, il serait préférable de choisir des arbres originaires du Sud compte tenu du réchauffement, et des arbres qui ne génèrent de surcroît pas de souillures.

En réponse à une question d'un commissaire qui supposait que créer des caissons pour planter des arbres en pleine terre ne serait guère aisé au vu de la disposition du quai, M. Lebedeff a ajouté que ces arbres risqueraient de dépérir, tout en relevant que des platanes existent sur l'île Rousseau et qu'ils se portent très bien.

En réponse à une question d'un commissaire qui évoquait les arbres fruitiers, mentionnant que des arbres de cette nature existaient dans certains pays à disposition du public, M. Lebedeff a indiqué qu'il s'agissait de stratégies de permaculture, développées dans certaines villes avec plusieurs couches permettant d'éviter les souillures. Il a toutefois ajouté qu'il faudrait encore concevoir une irrigation pour éviter que ces arbres ne dépérissent.

A cette commissaire qui se demandait si des citronniers étaient envisageables, M. Lebedeff a répondu qu'en hiver ces arbres dépérissaient. Il a rappelé qu'il y avait déjà de grands bacs en Ville de Genève qui abritaient des plantes assez hautes.

Un commissaire a rappelé que le projet initial proposait des visuels très différents de la réalité, raison pour laquelle tout le monde était maintenant abasourdi. D'après lui, l'idée est donc de proposer un aménagement vert de ce lieu qui est vide pour le moment.

M. Lebedeff a signalé que le bac représentait une solution aisée, ne présentant pas de frais trop élevés. A son avis, il faudrait mandater un architecte-payagiste.

M. Lebedeff, en réponse à une question d'un commissaire sur la possibilité de planter des arbres amenant de l'ombre dans ces bacs, a indiqué que pour le moment il n'y avait pas de bacs. Il a ajouté qu'il faudrait un concept global sur toute la longueur du quai, rappelant qu'un arbre doit mesurer 4 ou 5 m pour avoir une ombre suffisante et mentionnant qu'il devait avoir la place pour se développer. Il a également souligné que la volumétrie d'un arbre en sous-sol était similaire à sa volumétrie aérienne.

M. Lebedeff a approuvé l'affirmation d'un commissaire soulignant que des bacs permettraient d'enjoliver le lieu et de mieux gérer les flux, mais pas de créer de l'ombre. Il a ajouté qu'une plantation de pins à Madrid, le long d'un cours d'eau, créait de l'ombre et proposait un effet de masse magnifique.

Séance du 14 décembre 2021

Audition de MM. Alain Jaques, opticien, Alain Guinchard, pharmacien, et Lucas Breza, bijoutier, représentants des commerçants riverains

En préambule, M. Jaques a rappelé que le précédent magistrat, M. Pagani, voulait faire de ce quai une zone piétonne. Il avait pour sa part été effrayé par cette perspective et il avait été possible de négocier une zone de rencontre avec le magistrat. M. Pagani envisageait alors que les terrasses fleuriraient, ce qui n'a pas été le cas faute de place. Les plans d'aménagement montraient alors de la verdure, mais il a constaté qu'il n'y avait en réalité que des bacs avec de l'herbe à chat. Il a souligné que le quai des Bergues était une fournaise en été, comprenant que la CMNS ait décrété qu'il n'y avait pas d'arbres jadis sur le quai des Bergues, mais il a remarqué que le quai était tellement chaud en été qu'il n'était visité que le soir, lorsque les commerces sont fermés. Il a ajouté que ce quai était devenu une autoroute à vélos, indiquant avoir assisté à plusieurs accidents.

M. Jaques a déclaré se rendre compte à présent que les voitures n'apportaient rien et appartenaient le plus souvent à des personnes travaillant dans des bureaux et se parquant à 30 cm devant les vitrines. De son point de vue, l'aménagement du quai est magnifique mais se révèle être une catastrophe dans son fonctionnement. A présent, les commerçants seraient d'accord de revenir en arrière et d'adopter une zone piétonne, avec un véritable aménagement paysager composé d'arbres. En revanche, selon lui, le flux incessant de vélos est impossible. Il a ajouté que plusieurs arcades étaient fermées et ne trouvaient aucun restaurateur, compte tenu du niveau des loyers et de l'absence de zones d'ombre et du flux de vélos.

M. Breza a précisé que les commerçants étaient plus ou moins impactés en fonction de leur emplacement. Cela étant, il a indiqué partager complètement l'avis de M. Jaques, rappelant que des arbres avaient été plantés à la Fusterie. De son point de vue, le plus dur a été réalisé et il s'agit à présent de finaliser l'aménagement. Il a souligné que la logique de l'aménagement actuel n'était pas cohérente, avec les bancs plantés au milieu.

M. Guinchard a fait observer qu'il était possible de se déplacer sur ce quai à vélo, à pied ou en voiture, mais que ces trois modes coexistent très mal. Il a ainsi rapporté que certains piétons tapaient par exemple sur le toit des voitures, ne comprenant pas ce que ces dernières font là. Il a encore signalé que les affaires des commerçants n'étaient plus aussi prospères que jadis.

M. Jaques a ajouté qu'il devait y avoir un problème avec les pavés puisque nombre d'entre eux présentaient des fissures.

En réponse à une observation de la présidente sur le fait que les bacs ne supporteraient pas des arbres, M. Breza a indiqué qu'il existait de très gros bacs ronds, permettant d'avoir des arbres faisant de l'ombre.

M. Jaques a fait observer que l'été 2021 n'avait pas été représentatif, répétant que le quai est normalement une vraie fournaise en été. D'après lui, la CMNS devrait se rendre compte de la situation et accepter un aménagement de verdure. Il a indiqué que certaines arcades étaient vides depuis plus de trois ans, ce qui était dramatique. Il a ajouté que les plans présentés à l'époque par M. le conseiller administratif Rémy Pagani ne ressemblaient en rien à la réalité actuelle.

Une commissaire a déclaré être ravie d'entendre les commerçants demander une zone piétonne. Elle a dit partager l'avis selon lequel le mélange des genres ne rend service à personne, ajoutant que lorsqu'il n'y aura plus de voitures les livraisons seront tolérées par les piétons.

M. Guinchard lui a répondu que les commerçants n'auraient aucun problème avec les livraisons.

En réponse à une question de cette commissaire qui se demandait si des plantes grimpantes pourraient être acceptées, M. Jaques a opiné, précisant que des plantes grimpantes permettraient un peu d'ombre. Il a ajouté qu'en revanche il ne comprenait pas l'installation des bacs en inox qui avait été faite.

Une autre commissaire a indiqué que cela faisait effectivement plaisir d'entendre des commerçants demander une zone piétonne. Se référant aux déclarations d'un élu du Mouvement des citoyens genevois qui aurait mentionné que les commerçants du quai des Bergues requéraient le rétablissement de la circulation des voitures, elle s'est déclarée rassurée.

M. Jaques a approuvé l'affirmation de cette commissaire d'après laquelle une fermeture de la circulation permettrait d'améliorer le «mieux vivre ensemble» et la création de terrasses ainsi que le développement d'un verdissement.

En réponse à une autre commissaire qui demandait si les plans présentés à l'époque aux commerçants voyaient des bacs avec des arbres, M. Jaques a répondu qu'il était prévu de supprimer une partie bétonnée pour faire place à de la terre et à des plantations, ajoutant que le premier projet prévoyait une vraie végétation et non des bacs de luxe avec de l'herbe rase.

Une commissaire a exposé partager l'opinion des commerçants à propos de l'aménagement du quai des Bergues, surtout par rapport à la circulation entre cyclistes et piétons et des bancs placés en plein milieu du passage. Elle a demandé quelle était l'importance de la baisse du chiffre d'affaires depuis l'installation de ces aménagements et si les commerçants avaient perdu des clients faute de pouvoir venir se parquer.

M. Breza lui a répondu qu'il était difficile d'articuler une perte du chiffre d'affaires en pourcentage, mais il a indiqué que la baisse était sensible. Il a ajouté

qu'il ne pensait pas que des clients ne viennent plus dans les commerces faute de ne pas trouver de places de stationnement.

A une question de la présidente qui se demandait si les commerçants avaient fait part de leurs doléances au Conseil administratif, M. Jaques a répondu positivement et indiqué avoir écrit un mail à la conseillère administrative Frédérique Perler lorsqu'elle avait été nommée, mais pensé qu'elle avait autre chose à faire. M. Jaques a répété qu'il pensait à l'époque que la perte des voitures serait un problème, mais il a concédé que seuls les idiots ne changeaient pas d'avis et il a déclaré considérer à présent qu'une zone piétonne serait préférable. Il a ajouté qu'avec le Covid les commerçants du quai des Bergues avaient perdu presque 45% de leur chiffre d'affaires et pensé qu'un aménagement de qualité de ce quai serait le bienvenu.

En réponse à une question d'une commissaire qui demandait si les cafés ne pouvaient pas s'installer au bord de l'eau, en raison du manque de place, M. Guinchard a répondu que les cafés ne pouvaient pas installer de tables au bord du fleuve puisqu'il faut laisser 2 m d'espace pour les pêcheurs, mentionnant toutefois n'avoir jamais vu de pêcheurs sur ce quai.

M. Breza a ajouté que c'était d'autant plus frustrant que, de l'autre côté du fleuve, les terrasses peuvent border l'eau.

A l'issue de cette audition, la commission a voté à nouveau à l'unanimité l'audition de la conseillère administrative Frédérique Perler et, sur proposition d'une commissaire, a accepté l'audition du Collectif des habitant-e-s de Saint-Gervais par 9 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 MCG) contre 4 non (1 UDC, 3 PLR) et 2 abstentions (PDC).

Séance du 18 janvier 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du département, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

En préambule de leur audition, un commissaire a indiqué que les commerçants étaient désormais favorables à interdire aux voitures l'accès à ce quai.

M^{me} Perler a informé les commissaires qu'une proposition allait être déposée au Conseil municipal, précisant que la situation avait déjà été améliorée avant son arrivée. Elle a ajouté que le collectif de Saint-Gervais était très actif et militait pour apaiser le quartier qui est soumis à de multiples nuisances. Elle a indiqué essayer donc de travailler avec les services sur cet espace.

M. Betty a rappelé que les travaux s'étaient déroulés en 2018 après une série de concertations qui avaient permis de revenir aux murs de pierre. Il a ajouté que

des orientations avaient été prises tout au long des études afin de revenir à l'image classique du quai tel qu'il a été conçu historiquement. Il a fait observer que ce quai n'avait jamais eu de dimension paysagère, précisant que c'était l'un des éléments qui avaient conduit à la dimension d'un quai épuré. Il a ajouté que le sous-sol était très occupé avec une longue dalle de béton qui formait le contrepoids de l'élément qui dominait le fleuve et qui avait été retiré. Cet élément de béton n'avait pas été enlevé en raison des coûts que cela aurait entraînés, ce d'autant que de la pleine terre est de toute façon inenvisageable puisqu'un ouvrage souterrain est présent, soit un collecteur d'assainissement qui récupère les eaux qui arrivent de la rive droite. Il a ajouté que des plantations en pleine terre se feraient donc dans le quartier de Saint-Gervais, seules des plantations en bac étant imaginables sur le quai.

M. Betty a ensuite indiqué qu'il était possible d'opter pour une logique de place piétonne, où seules les livraisons et quelques ayants-droit peuvent passer. Il a ajouté que l'idée serait de rompre la linéarité issue du positionnement des places de parking, mentionnant qu'il serait possible de reporter les vélos. Il a informé la commission que dans le cadre de la task force vélos II, il était prévu d'améliorer les liaisons cyclables de la rive gauche à la rive droite, ce qui impliquait un contre-sens cyclable sur la rue du Rhône. Il a ensuite rappelé que le tronçon devant l'Hôtel des Bergues était réservé à ce dernier et aux services, le reste du quai permettant la circulation. L'idée est d'être plus restrictif en adoptant une zone piétonne, comme en Vieille-Ville, tout en soulignant que ce périmètre était très fréquenté par les mobilités douces et qu'il convenait de trouver un juste équilibre.

En réponse à une question de la présidente sur les contacts de la Ville avec les commerçants, M. Betty a indiqué qu'il n'y en avait pas eu depuis plusieurs mois, précisant qu'en début de législature les discussions se déroulaient avec les avocats des commerçants qui plaidaient pour que des places de stationnement demeurent au pied de leur arcade.

En réponse à une question d'une commissaire sur leur qualité, M. Betty a indiqué que les pavés étaient en grès, qu'il y avait des pavés sciés et flammés, et des pavés bruts, ajoutant que cette différence permettait aux personnes malvoyantes de se situer.

Une commissaire a rapporté les propos des commerçants selon lesquels il n'était pas possible d'installer plus de deux tables sur les terrasses puisqu'il était nécessaire de conserver un espace vers le fleuve pour les pêcheurs.

M. Betty a alors indiqué que la première action était d'enlever les véhicules pour améliorer la situation, faisant observer que, si les livraisons sont prévues à des horaires déterminés, il serait possible de trouver les espaces.

La commissaire a alors indiqué que les commerçants avaient informé la commission que les entrées dans leur commerce pour les livraisons se faisaient à l'arrière. Elle a ajouté se demander s'il était possible d'imaginer des plantes grimpances dans les bacs comme des glycines. Enfin, elle a demandé si l'Hôtel des Bergues payait les places qu'il utilisait.

M. Betty lui a répondu que ce n'étaient en théorie pas des places de stationnement, mais des dépose-minute.

Un commissaire a déclaré qu'il était dangereux de passer en vélo sur ce quai en raison du nombre de piétons et qu'il préférerait passer par la rue du Cendrier. Il a ajouté qu'à son avis le parking à vélos n'avait rien à faire là comme les places de parking.

M. Betty a déclaré en prendre note et indiqué que la réflexion devait aller au bout. Il a encore signalé qu'une barrière serait placée à l'entrée de la rue des Etuves à la sortie du parking Manor en raison du trafic de transit qui se développe.

Un autre commissaire a fait observer que, selon les nouveaux plans, il était bien prévu de supprimer toutes les places de stationnement sur le quai.

M. Betty l'a confirmé, mentionnant que quatre places seraient maintenues de part et d'autre de l'Hôtel des Bergues.

Une autre commissaire est revenue sur l'espace de 2 m pour les pêcheurs, qui empêche les terrasses de se développer, et a demandé ce qu'il en était.

M. Betty a confirmé qu'avec le maintien de la circulation il fallait conserver une allée centrale pour les voitures. En revanche, si ces dernières sont interdites, il serait possible de recomposer l'espace pour permettre aux terrasses de se développer.

En réponse à une commissaire qui se demandait ce qui était proposé concrètement pour embellir le quai, M^{me} Perler a indiqué qu'il n'y avait encore rien de concret pour le moment, mentionnant toutefois que les idées ne manquaient pas et que les services allaient se coordonner.

M. Betty a confirmé, en réponse à une question complémentaire de cette commissaire, que la question de l'ombre serait prise en compte dans les réflexions.

Expliquant que les commerçants s'étaient plaints de la chaleur de l'été et du manque d'ombre, une commissaire a demandé si le Service d'urbanisme avait des projets ou des solutions pour résoudre ce problème. Elle a ajouté que les commerçants n'avaient jamais vu de pêcheurs le long de ce quai et s'est demandé ce qu'il en était aujourd'hui. Enfin, elle a fait observer qu'il y avait des hôtels et donc des touristes qui ne pourraient pas se parquer s'ils venaient en voiture, se demandant aussi ce qu'il en serait des personnes à mobilité réduite (PMR).

M^{me} Perler a répondu que les PMR étaient prises en compte, l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) ayant notamment été consultée. Elle a ajouté que la question de l'ombre serait étudiée avec le Service des espaces verts (SEVE) et le service du patrimoine, précisant que plusieurs questions se posaient quant à la problématique de la chaleur et de l'ombre.

M. Betty a ajouté que le consensus avec l'hôtel impliquait que les places étaient des dépose-minute, les véhicules étant ensuite menés par les voituriers dans les parkings du quartier. M^{me} Perler a alors fait observer que l'hôtel prenait des libertés. M. Betty a indiqué avoir rarement vu des pêcheurs sur ce quai, mentionnant toutefois que les pêcheurs avaient été consultés et avaient demandé le maintien de cette possibilité.

En réponse à une question d'une commissaire, M^{me} Perler confirme qu'il est maintenant possible de supprimer le trafic automobile sur ce quai puisque les commerçants y sont maintenant favorables.

A l'issue de cette audition, la commission a refusé par 8 non (3 S, 2 Ve, 1 EàG, 2 LC (ex-PDC) contre 2 oui (UDC, MCG) et 4 abstentions (1 Ve, 3 PLR) d'entendre encore la Fédération du commerce genevois.

Séance du 15 mars 2022

Audition de M^{me} Laura Sanchez, coprésidente, de M. Yoann Juon, coprésident, et de M^{me} Saskia Zürcher, secrétaire, membres du comité du Collectif des habitant-e-s de Saint-Gervais

D'emblée, M^{me} Zürcher a déclaré que l'association avait été surprise de lire que la question du trafic n'était pas abordée par cette motion, alors que la végétalisation n'est pas la priorité sur ce quai. Elle a rappelé que les voitures stationnées formaient une muraille devant les vitrines des commerçants. Pour l'association, la proposition devrait être un quai des Bergues 100% piéton, en faisant passer les vélos ailleurs, par exemple dans la rue parallèle Guillaume-Tell. Elle a fait observer que les piétons étaient inévitablement attirés par le côté du Rhône. Cela étant, lorsque la mobilité serait résolue, l'association serait favorable à un développement de la végétation.

Un commissaire a alors déclaré avoir signé cette motion dans l'idée de supprimer les voitures. Il a ajouté que les commerçants qui avaient été auditionnés avaient indiqué qu'ils ne voulaient plus de voitures ni de vélos. Il a précisé avoir demandé en commission de faire passer les vélos ailleurs. Il a rappelé qu'il était possible d'amender une motion, mais dans l'idée de la commission il était évident qu'il était nécessaire de trouver une solution pour les voitures.

Une commissaire a ajouté que les commerçants s'étaient rendu compte que ces voitures étaient des voitures ventouses. Elle s'était demandé si l'association était d'accord que le périmètre de l'hôtel puisse encore être praticable pour les voitures, ce à quoi M. Juon a répondu par la négative.

Aux questions de cette commissaire sur les circulations dans ce quartier, M. Juon a répondu qu'une barrière devrait être posée devant le parking de Manor lorsque ce dernier est fermé. Il a ajouté que l'association demandait la fermeture de la rue des Etuves aux voitures ce qui permettrait d'envisager un itinéraire cyclable passant par la rue des Etuves, la rue Rousseau et la rue Guillaume-Tell avec un report de la circulation sur la rue Guillaume-Tell.

A un commissaire qui faisait observer que la rue du Cendrier était incompréhensible pour les cyclistes, M^{me} Zürcher a indiqué que c'était une zone 20 de rencontre, d'où l'absence de marquages au sol. Elle a ajouté que l'arrêté fixant une période de test était encore en cours et précisé que l'association demanderait une amélioration de la signalisation si cet essai perdurait.

M. Juon a alors fait observer que Manor bloquait ces mesures.

M. Juon a confirmé à cette commissaire que seul le parking de Manor avait besoin de ces circulations.

M^{me} Zürcher a ajouté que des bornes rétractables auraient été préférables à la place De-Grenus plutôt qu'une barrière.

En réponse à une question d'une commissaire, M^{me} Zürcher a indiqué que la pose de cette barrière à la place De-Grenus était peut-être l'objet d'un recours, sans qu'elle en soit certaine.

M. Juon a ajouté que M^{me} Perler avait estimé qu'une barrière était une mesure plus rapide et moins onéreuse que des bornes rétractables.

M^{me} Zürcher a précisé que ces bornes étaient souhaitables plus loin, soit dans les rues donnant accès à la place De-Grenus.

M. Juon a informé la commission que plusieurs plans de circulation avaient été tentés, mais que la contrainte relevait des exigences de Manor qui avait un accord avec la Ville de Genève.

Un commissaire a fait observer que Manor avait changé quelque peu d'avis en observant que nombreux étaient les clients fréquentant le magasin sortant des transports publics.

M. Juon a mentionné le fait que les plus gros paniers étaient achetés par les clients qui viennent en voiture, ajoutant que les camions venant dans ce parking étaient nombreux et passaient de préférence par la rue des Etuves.

En réponse à une question d'une commissaire, M^{me} Sanchez a indiqué que l'accord entre Manor et la Ville avait été signé pour nonante-neuf ans dans les années 1950. Le conseiller administratif Rémy Pagani avait estimé qu'il serait possible de le modifier. A son avis, il serait intéressant d'avoir des statistiques de la part de Manor concernant sa clientèle, ajoutant avoir l'impression que la Ville aurait le pouvoir de faire bouger les choses.

M. Juon a alors rappelé que ce parking avait été construit dans la perspective que ce quartier soit détruit, ce qui n'avait pas été le cas à la suite d'un référendum.

M. Juon a confirmé à une commissaire que ce parking est fermé la nuit.

A la question d'une éventuelle mutualisation de ce parking, M. Juon a répondu que ce serait un aspirateur à voitures dans ces ruelles et que l'association n'y est pas favorable.

Un commissaire s'est demandé s'il serait possible de fermer la rue Rousseau et de faire passer les voitures par la rue Paul-Bouchet, ce à quoi M. Juon a répondu que c'était l'inverse qui avait été arrêté.

Une commissaire fait observer que l'hôtel ne respecte pas tellement le statut de dépose-minute des places qui sont devant ses fenêtres, imaginant que cet hôtel ne serait pas très content d'une fermeture complète. M. Juon lui a répondu qu'il serait possible de créer une chicane vers l'arrêt de bus pour déposer les clients de cet hôtel, tandis que M^{me} Zürcher a déclaré qu'il est surprenant que les terrasses de ces hôtels donnent sur des voitures et non sur le lac.

Enfin, M^{me} Sanchez a indiqué qu'un budget important avait été investi pour recourir à des Securitas pour la gestion de cette circulation de quartier, se demandant si cela était cohérent.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical a indiqué vouloir proposer un amendement suggérant une déviation de la circulation cyclable de la rue de la Tour-de-l'Ile au quai des Bergues.

Une commissaire socialiste a émis l'avis qu'il serait bon d'associer le comité de Pro Vélo pour formuler une proposition de ce type.

Une commissaire Verte a alors proposé l'ajout de la nouvelle invite suivante: «de supprimer la circulation des transports individuel motorisé (TIM) et cycliste sur le quai des Bergues».

Une commissaire socialiste a rappelé que lors d'une audition il avait été question d'une largeur de 2 m entre le mobilier urbain et la barrière pour les pêcheurs,

se demandant s'il était nécessaire de revenir sur cet élément. Un commissaire du Parti libéral-radical a émis l'avis que c'était important.

La commissaire socialiste a alors proposé l'amendement suivant: «d'entamer une réflexion sur la largeur de l'espace entre le mobilier urbain et la barrière du côté du fleuve en prévoyant des espaces ponctuels pour les pêcheurs».

Votes

De supprimer la circulation des TIM et cycliste sur le quai des Bergues

Cet amendement a été accepté par 9 oui (3 PLR, 2 LC (ex-PDC), 3 Ve, 1 EàG) contre 3 non (S) et 3 abstentions (S, MCG, UDC).

D'entamer une réflexion sur une déviation de la circulation cyclable de la rue de la Tour-de-l'Ile au pont des Bergues

Cet amendement a été accepté à l'unanimité, soit par 15 oui (2 LC (ex-PDC), 3 PLR, 3 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 EàG, 1 UDC).

Recommandation: «d'entamer une réflexion sur la largeur de l'espace entre le mobilier urbain et la barrière du côté du fleuve en prévoyant des espaces ponctuels pour les pêcheurs»

Cette recommandation est acceptée par 14 oui (2 LC (ex-PDC), 3 PLR, 3 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

Motion M-1558 amendée

La motion M-1558 ainsi amendée est acceptée par 13 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 2 LC (ex-PDC), 1 EàG) contre 2 non (MCG, UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de supprimer la circulation des transports individuels motorisés (TIM) et cycliste sur le quai des Bergues;
- de revoir l'aménagement paysager du quai, notamment d'étudier la possibilité d'y mettre des arbres afin de créer des zones d'ombre, favorisant ainsi la promenade le long des quais à toute heure de la journée;

- de profiter de la révision de ces aménagements paysagers pour également créer un cheminement sécurisé permettant de concilier le trafic piéton avec les vélos;
- d’entamer une réflexion sur une déviation de la circulation cyclable de la rue de la Tour-de-l’Ile au pont des Bergues;
- de soutenir les commerçants en favorisant le transit piéton du côté des commerces;
- de faire en sorte que les investissements, d’un total de 11,5 millions de francs réalisés jusqu’à présent, ne soient pas en vain et tiennent leur promesse en faisant de ce quai un vrai lieu de promenade et de rencontre.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’entamer une réflexion sur la largeur de l’espace entre le mobilier urbain et la barrière du côté du fleuve en prévoyant des espaces ponctuels pour les pêcheurs.